Image not found or type unknown

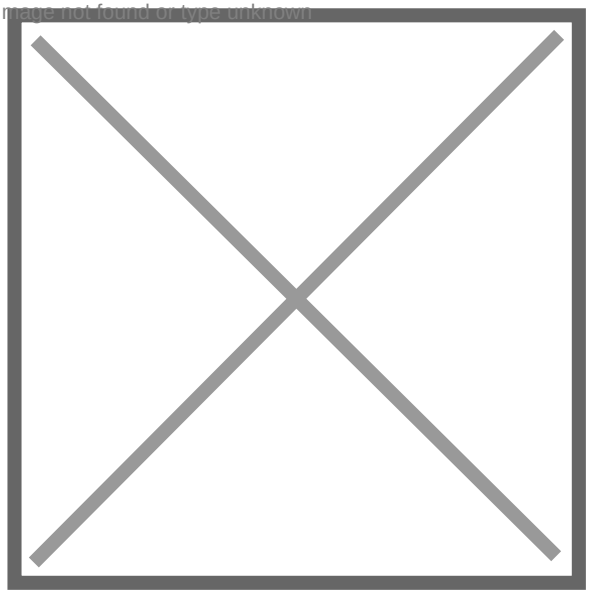

Aider moi liquidation de la communaute

Par **jean13006**, le **03/02/2008** à **10:17**

BONJOUR

VOILA mon divorce a été enfin prononce depuiis mars 2007,
apres 16 ans de procedure.

maintenand je dois passe devant le notaire pour la liquidation de la comunaute ce notaire a été nome par le juge.

j aimerais savoir quel sont mes droits vis a vis de ce notaire.

car j aimerais qu'il me recoivent séparement de mon ex femme.
je souffre de tension artherielle.
et je ne veux plus avoir a faire avec cette personne
mais svp dite moi si j'ai le droit de demander a ce notaire de me recevoir séparement car il y a beaucoup trop de conflit.

j'aimerais trouver un texte qui parle de ce qu'on peut faire
je ne veux pas me retrouver dans le meme buro qu'elle j ai assez souffert
je n ai plus envi d'entendre tous ces reproches et sa méchanceté

j'ai été le voir j'etais accompagne de mon avocat et de ma niece.
le notaire a refuse l acces a ma niece lui disant qu'elle n avait aucun droit d etre la.
mais je ne comprend pas tout ca et je compter sur elle pour bien m expliquer car meme l avocat quand il parle je comprend pas tout il parle trop vite et des termes juridique que je ne comprend pas

pouvez vous me dire ce qu'il en ait

merci de toute l aide que vous pouvez m apporter.
Réponse avec citation

Par **Erwan**, le **03/02/2008** à **16:23**

Bjr,

il est vrai que tout le monde ne peut pas entrer dans le bureau du Notaire, votre nièce n'a pas qualité pour vous assister.

L'Avocat est là pour défendre vos intérêts, demandez lui de vous expliquer tout celà en dehors du bureau du Notaire, en présence cette fois de votre nièce.

Si votre ex-épouse est là, votre Avocat peut vous représenter seul devant le Notaire.

Il n'y a pas de solution juridique à vos angoisses, tout est question d'organisation et de communication.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés